



FICHE DE MISSION

PRÉSIDENT.E D'ASSOCIATION

Une fonction clé pour impulser,
représenter et faire vivre le projet associatif



OBJET DE LA FONCTION

Le/la président(e) dirige et représente l'association. Il/elle impulse le projet associatif, veille à sa bonne mise en oeuvre et garantit son bon fonctionnement.

Il/Elle agit dans le bon intérêt de l'association, en fédérant les acteurs et en développant les partenariats.

RELATIONS FONCTIONNELLES



- Les membres du bureau
- Les administrateurs du Conseil d'Administration
- Le/la trésorier(ère)
- Le/la secrétaire général(e)
- Le/la DG d'association (→ **relation hiérarchique**)
- Les adhérents
- Les partenaires institutionnels et privés

MISSIONS PRINCIPALES

DIRECTION ET STRATEGIE

- Impulser et définir les orientations stratégiques de l'association
- Veiller à la cohérence du projet associatif et sa mise en oeuvre
- Animer et mobiliser les instances bénévoles et dirigeantes
- Arbitrer les décisions importantes et veiller à leur application
- Garantir la pérennité et le développement de l'association

GOUVERNANCE ET ANIMATION

- Convoquer, préparer et présider les réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales
- Veiller au bon fonctionnement des instances et au respect des statuts, règlements
- Favoriser l'implication et la participation des membres
- Développer une culture de dialogue, de confiance et de responsabilisation

REPRESENTATION ET PARTENARIATS

- Représenter l'association dans tous les actes de la vie civile, juridique, publique
- Développer et entretenir les relations avec les partenaires institutionnels, privés, et réseaux associatifs
- Promouvoir l'image et les valeurs de l'association
- Être l'interlocuteur privilégié des partenaires et soutiens de l'association

PILOTAGE ET SUIVI

- Veiller à la mise en oeuvre des décisions et au suivi des actions
- S'assurer de la bonne gestion de l'association en lien avec le/la trésorier(ère)
- Suivre les indicateurs clés et évaluer les résultats des actions
- Anticiper les risques et saisir les opportunités de développement



DEVOIRS DU/ DE LA PRÉSIDENT(E)

Dans l'exercice de sa mission, le/la président(e) veille à :

- Agir dans l'intérêt de l'association
- Respecter les statuts, règlement intérieur, décisions des instances
- Représenter l'association avec loyauté et intégrité
- Favoriser la transparence, une communication claire, l'écoute
- Garantir le respect des valeurs
- Assurer une organisation efficace des travaux des instances
- Préserver la confidentialité des informations sensibles
- Informer les dirigeants de toute difficulté ou situation particulière